

## NOTRE ENVIRONNEMENT

### **Prendre soin de nos rivières**

Des syndicats mixtes de gestion des rivières associent de nombreux acteurs pour répondre à la qualité de nos rivières.

#### **Le contrat de rivière, une référence pour tous**

Quatre syndicats mixtes gèrent les rivières de notre territoire via des contrats de rivières. Ces programmes opérationnels sont établis pour 5 ans et permettent à tous les acteurs d'un bassin hydrographique de réaliser leurs projets (amélioration de la gestion de l'eau et réponse aux besoins en eau dans le respect du bon état écologique des cours d'eau).

#### **Le Syndicat mixte de rivière Tarn**

Le Syndicat Mixte de Rivière Tarn est chargé de porter le Contrat de Rivière Tarn. En le signant, État, collectivités territoriales, chambre d'agriculture ou encore fédération de pêche se sont engagés à réaliser 30 actions.

Le syndicat gère sur notre territoire les communes de Aussac, Bernac, Brens, Broze, Cadalen, Castanet, Cestayrols, Fayssac, Fénols, Gaillac, Labastide-de-Lévis, Florentin, Lagrave, Lasgraisses, Lisle-sur-Tarn, Montans, Parisot, Peyrole, Rivières, Sénouillac, Técou.

#### **Le Syndicat mixte de rivière Cérou-Vère**

Le Syndicat mixte de rivière Cérou Vère gère 71 communes du Tarn, 2 communes de l'Aveyron et 2 communes du Tarn-et-Garonne.

Le contrat de Rivière Cérou Vère Il agit comme un label permettant aux porteurs de projets (syndicats des eaux, syndicats d'assainissement, syndicat de rivière, gestionnaires de barrages, intercommunalités, communes, fédérations de pêche, chambre d'agriculture, agriculteurs, propriétaires, etc.) de bénéficier plus facilement de financements. Plus de 20 millions d'euros ont été affectées à des actions globales de gestion de l'eau et des rivières dans les 75 communes des bassins du Cérou et la Vère pour la période de 2022 à 2026.

#### **Le Syndicat mixte du Bassin de l'Agout**

Le Syndicat mixte du Bassin de l'Agout regroupe 2 départements, 11 intercommunalités et 3 communes et couvre environ 60% du territoire du bassin de l'Agout. Il mène des missions d'entretien de cours d'eau du Thoré et de l'Agout en aval de Castres et la finalisation du Plan d'action et de prévention des inondations (PAPI) sur le bassin du Thoré.

Depuis 2003, le syndicat s'est vu confier l'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE). Le territoire du SAGE représente 3526 km<sup>2</sup>, 2 régions, 4 départements, 27 intercommunalités et 201 communes.

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
GAILLAC -  
GRAULHET**

Técou BP 80133 -  
81604 - GAILLAC  
Cedex

Accueil du public :  
Du lundi au jeudi :  
8h45-12h15 / 13h45-  
17h30  
Vendredi :  
8h45-12h15 / 13h45-  
17h00